

contrat s'applique à madame Marie-Claire Lévesque, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35792

Gouvernement du Québec

Décret 263-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT la nomination de madame Louise Pagé comme sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Louise Pagé, sous-ministre associée au ministère de la Justice, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 17 avril 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Louise Pagé, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35793

Gouvernement du Québec

Décret 264-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT la nomination de madame Annette Plante comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Annette Plante, sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 17 avril 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Annette Plante, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35794

Gouvernement du Québec

Décret 265-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Roger Lecourt comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Roger Lecourt, sous-ministre adjoint au ministère du Travail, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au salaire annuel de 130 667 \$, à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à monsieur Roger Lecourt, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35795

Gouvernement du Québec

Décret 266-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Sylvain Tanguay comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :